

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 12 mai 2025 Par suite d'une convocation en date du 6 mai 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 12 mai 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12 Délibération n° 22_2025</p>	<p>Étaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Christelle DEROBERT, Aline SIMOES, Christophe VADON Carole ETTORI, Alexandre BAUDET Céline GEORG, Marie TROUILLET, André MORARD, Véronique LEGENDRE, Gaëlle MESSINA Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Absents : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE, Sébastien REY-GORREZ Secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE</p>

Objet : ATTRIBUTION LOGEMENT N° 2 FERME CLAIRE

Le logement n° 2B de la Résidence la Ferme Claire, 111 Route du Pont Fornant à MINZIER est, à ce jour, libre de toute location.

Suite à la consultation de la liste des demandeurs de logements communaux, Madame Christelle DEROBERT, Adjointe au Maire chargée des appartements communaux, informe le Conseil Municipal que ledit appartement sera loué dès le 1^{er} juin 2025 à Mme GRUFFAZ Alison.

Le prix du loyer mensuel est fixé à 528 € et celui des charges mensuelles à 117 €. La caution demandée est de 528 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et décide donc d'attribuer le logement communal n°2B de la Résidence la Ferme Claire située 111 route du Pont Fornant à Minzier à Mme GRUFFAZ Alison à compter du 1^{er} juin 2025 pour un loyer mensuel de 528 € des charges mensuelles de 117 € et le versement d'une caution de 528 €.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Véronique LEGENDRE</p>
--	---	--